

Minaret of Jam (Afghanistan)

No 211rev

Identification

<i>Nomination</i>	The Minaret and Archaeological Remains of Jam
<i>Location</i>	Shahrak District, Ghur Province
<i>State Party</i>	Afghanistan
<i>Date</i>	6 May 2002

Justification by State Party

The Minaret of Jam is believed to have been built to commemorate a major victory of the sultans of the Ghurid Dynasty from western Afghanistan, which overthrew the Ghaznavid Empire, extensively conquering parts of northern India. Under the patronage of the Ghurid Dynasty the eastern Islamic world's arts experienced a final flowering before being extinguished by the Mongol invasion. During the Ghurid Dynasty elaborate brick decoration was especially encouraged. This highly sophisticated craftsmanship was utilized on the surface of the Minaret of Jam and, even today, most of the exquisite lace-like brickwork which originally covered the Minaret in its entirety can be seen. This exceptional example of Islamic architectural decoration represents a peak of its form.

The Minaret of Jam is one of the few well preserved monuments representing the exceptional artistic creativity and mastery of structural engineering of the Ghurid Period (1000–1220). It illustrates the outstanding artistic endeavour of a civilization which has disappeared.

At 1900m above sea level and far away from any town, the spectacular Minaret of Jam rises in the solitude within a rugged valley in the heart of Ghur Province. The monument and archaeological remains of Jam are surrounded by mountain ranges which reach 2400m in height and which originally provided natural fortification for the ancient settlement area of Jam. Today this extraordinary natural environment provides a spectacular natural setting for the Minaret and Archaeological Remains of Jam.

The Minaret and Archaeological remains of Jam bear unique testimony to the Ghurid civilization, which has disappeared.

Criterion iii

The Minaret of Jam is an exceptional example of Islamic architecture and decorative features of the 11th century.

Criterion iv

Category of property

In terms of the categories of cultural property set out in Article 1 of the 1972 World Heritage Convention, this is both a *monument* and a *site*.

History and Description

History

The Minaret of Jam probably marks the site of the ancient city of Firuzkuh, the capital of the Ghurid dynasty that ruled Afghanistan and parts of northern India, from Kashgar to the Persian Gulf, in the 12th and 13th centuries. An inscription gives the date of construction as 1194, and another gives the name of the powerful reigning Ghurid emperor, Sultan Ghiyas ud-Din (1157–1202). It is likely that the Minaret was constructed to commemorate his victory at Delhi in 1192 over the Ghaznavid Empire, hence the name sometimes given to it, the Victory Tower.

The site of Jam is believed to have been the summer residence of the Ghurid Emperors. There are indications that the mosque to which the minaret was attached was of modest size, and disproportionate to the dimensions of the minaret, contrary to the basic principles of Islamic architecture.

After the death of Ghiyas ud-Din his brother Muiz ud-Din succeeded him. The Ghurid Empire came under intense pressure from its neighbours, the Kharizm, from south of the Aral Sea, and gradually yielded up its territories. Only at the mountainous retreat of Bamian did the dynasty survive, until its last ruler was captured and put to death in 1215. The town of Firuzkuh was destroyed by the Mongol Ogodai in 1222.

Description

– The Minaret

The Minaret was built on the south bank of the Hari river at the intersection of two canyon-like river valleys. It rises to a height of 65m from a 9m diameter octagonal base, and is composed of four tapering cylindrical shafts. It is constructed of fired brick bonded with lime mortar. The first balcony, c 36.58m above the present ground level, was made of brick and reinforced with projecting wooden beams; however, in its present condition it is difficult to determine its original form.

A steep double spiral staircase runs through the base and the first cylindrical tier, leading to the summit; there are windows at regular intervals along the staircase. Above the staircases and between the two balconies spanning the interior are six square vaulted brick platforms some six paces apart, connected by steep, narrow steps projecting from the curving wall of the minaret. These platforms are anchored at each corner into the ribs, which run the length of the minaret, starting above the top of the spiral staircase; two sides of each platform are open. The first platform has a small circular hole in the centre and those above square holes. Six arches, which once supported a small cupola, now disappeared, remain at the top of the structure.

The exterior of the shaft of the minaret is completely covered with geometric decoration in relief laid over the plain structural bricks. The inscription recording the date of building around the top of the first level consists of a plain raised band with raised circles; the Kufic script is covered

with turquoise coloured glaze set against plain buff bricks and with a band containing 16 rosettes beneath it.

The first cylinder is the most decorated. It is divided into eight vertical segments, matching those of the base. The three-dimensional ornamental brickwork creates a pattern of light and shade. Each vertical zone has a narrow band of inscriptions running in an unbroken line around each panel. The text is the entire Sura of Maryam, the 19th chapter of the Koran, which tells the stories of the prophets. All 976 words are in Kufic script and made of small carved terra cotta bricks. The areas below the Koranic inscription are covered with geometric openwork patterns in high relief. Just below the corbels on the first platform there are four floral bands in unglazed brick. There are further Kufic inscriptions between the first and second balconies and above the latter.

– The archaeological remains

A group of stones with Hebrew inscriptions was discovered in 1962 on the Kushkak hill between the Minaret and the village of Jam. Believed to date from the 11th–12th century, they probably came from a nearby Jewish cemetery. Subsequently eight further inscriptions have come to light, the oldest from 1012 and the latest from 1202.

The remains of castles and towers of the Ghurid settlement are to be found on the opposite bank of the Hari river, north of the Minaret and high on the cliff. There are also remains of fortifications visible to the east of the Minaret. These give the impression that the Minaret was surrounded not by a settlement but by a military camp (with a small Jewish trading settlement close at hand). The fort was built of thick clay bricks on stone foundations. Also to be seen are the remains of a brick-built reservoir *c* 400m above the Hari river, with outlet pipes which presumably led originally to the fort. The remains of an early bazaar were destroyed by the local Governor in 1964 to permit the construction of an hotel.

Management and Protection

Legal status

The property is notionally protected under the following legislation: the 1976 and 1981 Laws on Archaeology (which are based on the 1974 Law on Archaeology) and the Laws concerning culture, cultural heritage, museums, etc, published in the Official Gazette of the Ministry of Justice of the Democratic Republic of Afghanistan, 21 December 1980. However, political changes following two decades of unrest have resulted in the Interim Afghanistan Administration being set up on 22 December 2001. It is responsible for governing Afghanistan pending the adoption of a new constitution on the basis of an interim legal framework which provides for the continuation in force of existing laws and regulations.

Management

In 1982 the property was owned by the Afghan Institute of Archaeology, Ministry of Information and Culture. Ownership and management are now vested in the Interim Afghanistan Administration, working through the Antiquities Service.

There is, however, no form of management mechanism in force at the property and no finance is available for its

maintenance and conservation. The property has no conservation or management staff on site, nor is there any form of central or regional structure in existence, although there is a significant number of trained Afghan personnel (archaeologists, architects, conservators, engineers, and craftsmen) scattered inside Afghanistan and abroad who constitute a significant potential management resource.

The nomination dossier includes a map which delineates the nominated areas (a central core and detached areas relating to the Jewish cemetery, the reservoir, and the watchtowers). These are surrounded by an extensive buffer zone, which would appear to provide adequate protection for the nominated property. The map is at a somewhat unusual scale of *c* 1:86,000 and so it does not show a great deal of detail. It moreover omits any information concerning more recent or contemporary interventions in this area (including the route of the proposed new road). It would be desirable there for the State Party to provide more detailed cartographic materials to meet these deficiencies.

Conservation and Authenticity

Conservation history

The first official record of the Minaret dates from 1944, in the journal *Anis* of the Society for Afghan History. It was rediscovered in 1957 by André Maricq (CNRS, France). A topographical survey was carried out in 1959 by J Fischer and co-workers from the University of Cambridge, and in 1961–62 Andrea Bruno (Istituto Italiano per il Medio ed Estremo Oriente) conducted an architectural survey (measured drawings and proposal for restoration).

Reinforcement of the base of the Minaret took place in 1963–64, when a temporary stone and timber dam was built with the assistance of local villagers.

Further surveys were carried out in 1971, 1973, 1974, and 1975 to determine the degree of leaning of the Minaret. This was discovered to be moderate and not to compromise the stability of the monument. Basic precautionary stabilization measures were financed by UNESCO in 1978. These consisted of preventing the river from undermining the base of the monument by means of large stone-filled metal gabions. A number of priority tasks were identified, including regular inspection and maintenance of the gabions, sampling at the base of the Minaret to determine the dimensions and structural characteristics of the foundations, archaeological survey of an area of *c* 40m radius around the monument, monitoring of the amount of water flowing round the monument, consolidation and repair of the base, possible insertion of a reinforced concrete ring (dependent upon the results of the survey of the foundations), and consolidation and counterbalancing of the structure by means of a balancing basin, provision of equipment and buildings. This work came to an abrupt end with the outbreak of the civil war.

In mid 1995 Dr A W Majimi visited the site and recommended that a gabion wall should be built to protect the Minaret from flooding and erosion by the rivers. It was not until 1999 that it was possible to build a wall of stone, reinforced with wood, along the Jam river, which only partially solved the problem of erosion. Later that year, following a further mission by Professor Bruno, a similar wall was built to mitigate undercutting of the base.

A group of experts that visited Jam in August 2001 recorded the fact that erosion was continuing, threatening the foundations of the monument. It was decided to remove the earlier wall, which was contributing to the accelerated erosion, and to create a new 45m long wall of stone-filled gabions 10m upstream along the bank of the Hari river; another, shorter wall was built along the Jam river. At the same dry stone masonry walls were built along parts of the rivers with the same intention.

The most recent technical mission was carried out by Professor Bruno in March 2002. In his report he drew attention to the serious problem of illicit excavations in the neighbourhood of the monument. The protection works carried out in 2000 and 2001 had proved effective and so it was now appropriate to proceed with the complete diagnostic examination of the foundations. There should be a detailed survey of every aspect of the structure and its decoration and the state of conservation of the monument. The report recommended three specific projects, to be carried out simultaneously:

- a. A technical mission to survey the site and the monument, and also a hydrological survey of the valley;
- b. An archaeological mission composed of Afghan and foreign archaeologists to evaluate the illicit excavations and set up a systematic survey and excavation programme;
- c. A study of the impact on the monument of the proposed new road along the Jam river, planned to run in a wide sweep 100m beyond the wall of the Minaret, along with a bridge across the Hari river 150m upstream from the monument.

Authenticity and integrity

Since the Minaret was built no major reconstruction or restoration work has taken place, apart from the consolidation work around its base described above. The archaeological remains have been surveyed and recorded in the 20th century but without any attempt at restoration or reconstruction, whilst the only excavation has been clandestine and uncontrolled. The level of authenticity of the property is therefore very high.

Evaluation

Action by ICOMOS

ICOMOS evaluated this property first in 1982, when it was originally nominated for inscription on the World Heritage List. Its evaluation recorded that ICOMOS favoured inscription under criterion iii, but recommended deferral until supplementary details on the zone of protection and the state of preservation, which were lacking in the nomination dossier, were supplied. This recommendation was endorsed by the World Heritage Committee at its 7th Session in December 1983.

When requested to carry out an emergency evaluation of the property in May 2002, ICOMOS readily consented. However, it was decided not to send a site evaluation mission in the knowledge that ICOMOS could have complete confidence in the report of Professor Andrea Bruno, an ICOMOS member and expert, whose mission had, moreover, been organized in agreement with UNESCO.

Qualities

The architecture and decoration of the Minaret are generally recognized to be of the highest quality. It is an exceptionally fine example of the Islamic architecture and ornament of this period, representing the apogee of a cultural tradition that began with the renowned Tomb of Ismail in Bukhara. The setting of the monument in a rugged valley between towering mountains, greatly adds to its quality. Both the nominated property and its landscape have maintained a high degree of integrity because of the negligible interventions over the past millennium.

Comparative analysis

Simply in terms of its dimensions the Minaret of Jam is exceptional. It is second in height only to the Qutb Minar in Delhi (inscribed on the World Heritage List in 1993), which was in fact directly inspired by the Minaret of Jam.

The Minaret of Jam is among the earliest surviving examples of the tapering minaret. There are earlier examples in Iran (Sangbast, Damgan, Isfahan) and in Afghanistan (Ghazni, Masud), but none of these represents the combination of large dimensions, elegant decoration, and dramatic siting that characterize the Minaret of Jam.

ICOMOS recommendations for future action

ICOMOS fully supports the recommendations made by Professor Andrea Bruno (see "Conservation history" above).

It wishes also to reiterate its comments when the property was first nominated in 1982. Whilst it appears to have been stabilized and protected against further erosion and undermining, the overall state of conservation of the monument continues to be poor and in need of urgent attention. There is no management structure or mechanism in existence for the property, which is shown to be at risk from illicit excavation and to be threatened by a highway project.

ICOMOS understands that the State Party wishes this property, if inscribed on the World Heritage List, immediately to be placed on the List in Danger. To assist the achievement of this objective, ICOMOS is therefore recommending inscription, rather than deferral, which would be its usual recommendation in such cases. The property should remain on the List in Danger until legal protection has become a reality, an effective monuments protection agency is in operation, adequate protection and conservation personnel are recruited and operating on site, and a comprehensive management plan has been formulated and is being implemented.

Brief description

The Minaret of Jam is a graceful soaring structure, dating back to the 12th century. It is noteworthy for the quality of its architecture and of its decoration, which represent the culmination of an architectural and artistic tradition in this region. Its impact is heightened by its dramatic setting, a deep river valley between towering mountains.

Statement of Significance

The Minaret of Jam and the archaeological remains that surround it bear witness to the short-lived but influential Ghurid Empire which dominated a vast area of western and central Asia. The architecture and ornamentation of the Minaret itself are outstanding from the point of view of art history, fusing together elements from earlier developments in the region in an exceptional whole and exerting a strong influence on later architecture in the region.

Recommendation

That this property be inscribed on the World Heritage List on the basis of *criteria iii and iv*:

Criterion iii The Minaret of Jam and its associated archaeological remains constitute exceptional testimony to the power and quality of the Ghurid civilization that dominated its region in the 12th and 13th centuries.

Criterion iv The Minaret of Jam is an outstanding example of Islamic architecture and ornamentation in this region and played a significant role in their further dissemination.

It further recommends that, subject to the consent of the State Party and if the World Heritage Committee considers this to be appropriate, this property should be inscribed on the List of World Heritage List in Danger, until such time as all the recommendations listed above are implemented.

ICOMOS, May 2002

Minaret de Jam (Afghanistan)

No 211rev

Identification

<i>Bien proposé</i>	Le minaret et les vestiges archéologiques de Jam
<i>Lieu</i>	District de Shahrak, province du Ghor
<i>État Partie</i>	Afghanistan
<i>Date</i>	6 mai 2002

Justification émanant de l'État partie

Le minaret de Jam fut édifié vraisemblablement pour commémorer la grande victoire des sultans de la dynastie des ghorides de l'Ouest de l'Afghanistan qui renversa l'empire Ghaznavide et fit la conquête de larges territoires du Nord de l'Inde. Sous le règne de la dynastie ghoride, les arts du monde islamique d'Orient connurent un ultime épanouissement avant de succomber devant l'invasion des Mongols. Sous la dynastie ghoride, les décors de briques sont particulièrement privilégiés. Cet art extrêmement raffiné fut utilisé sur la surface du minaret de Jam ; le travail exquis de la brique, pareil à de la dentelle, couvrait entièrement le minaret, et aujourd'hui il est encore visible. Cet exemple exceptionnel de décor architectural islamique marque l'apogée de cet art.

Le minaret de Jam est l'un des rares monuments ghoride bien préservés qui représente l'exceptionnelle créativité artistique et la maîtrise de l'ingénierie de la construction de cette période (1000–1220). Il témoigne des réalisations artistiques extraordinaires d'une civilisation aujourd'hui disparue.

À 1900 m d'altitude et à l'écart de toute ville, le minaret spectaculaire de Jam s'élève dans la solitude d'une vallée accidentée, au cœur de la province du Ghor. Le monument et les vestiges archéologiques de Jam sont environnés de chaînes de montagnes qui s'élèvent à 2400 m d'altitude et qui, à l'origine, offraient des défenses naturelles à l'ancienne implantation de Jam. Aujourd'hui, cet environnement naturel extraordinaire offre un écrin naturel spectaculaire au minaret et aux vestiges archéologiques de Jam.

Le minaret et les vestiges archéologiques de Jam témoignent de façon unique de la civilisation disparue des ghorides.

Critère iii

Le minaret de Jam est un exemple exceptionnel des caractéristiques architecturales et décoratives islamiques du XI^e siècle.

Critère iv

Catégorie de bien

En termes de catégories de biens culturels telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, le bien proposé pour inscription est à la fois un *monument* et un *site*.

Histoire et description

Histoire

Le minaret de Jam marque probablement le site de l'ancienne ville de Firuzkoh, la capitale de la dynastie ghoride qui régna sur l'Afghanistan et certaines régions de l'Inde du Nord, de Chaghcharan au golfe Persique, aux XII^e et XIII^e siècles. Une inscription donne la date de construction de 1194, une autre indique le nom d'un puissant empereur ghoride, le Sultan Ghiyas ud-Din (1157-1202). Il est probable que le minaret a été édifié pour commémorer sa victoire à Delhi en 1192 sur l'empire Ghaznavide, d'où le nom parfois utilisé de tour de la Victoire.

Le site de Jam est considéré comme ayant été celui de la résidence d'été des empereurs ghorides. Il semble que la mosquée à laquelle était rattaché le minaret était de taille modeste, hors de proportion avec les dimensions du minaret, contrairement aux règles de base de l'architecture islamique. Après le décès de Ghiyas ud-Din, son frère Muiz ud-Din lui succéda. L'empire ghoride fut l'objet d'intenses pressions de la part de ses voisins, les Kharizm, au sud de la mer d'Aral, et abandonna progressivement des territoires. La dynastie ne survécut qu'au prix d'une retraite dans les territoires montagneux de Bamiyan, jusqu'à la capture et la mise à mort de son dernier roi régnant en 1215. La ville de Firuzkoh fut détruite par le Mongol Ogödei en 1222.

Description

- Le minaret

Le minaret fut érigé sur la rive sud de l'Hari au confluent de deux vallées encaissées aux versants abrupts. Il s'élève à 65 m du sol, sur une base octogonale de 9 m de diamètre, et il est composé de quatre fûts cylindriques fuselés. Il est construit en briques cuites scellées à la chaux. Le premier balcon, situé à environ 36,58 m du sol actuel, était réalisé en briques et renforcé de poutres de bois saillantes ; dans son état actuel, il est cependant difficile de définir sa forme d'origine.

Un escalier hélicoïdal à double spirale s'élève de la base jusqu'au premier niveau cylindrique et mène au sommet. Des fenêtres disposées à intervalles réguliers éclairent l'intérieur. Au-dessus de ces escaliers et entre les deux balcons aménagés à l'intérieur sont disposés six plates-formes de plan carré aux plafonds voûtés reliés par des volées de six marches raides et étroites, projetées des murs arrondis du minaret. Ces plates-formes sont ancrées à chaque coin sur des corbeaux disposés à l'intérieur du minaret à partir de la partie supérieure au-dessus de l'escalier hélicoïdal ; chaque plate-forme a deux côtés ouverts. Une trémie circulaire est pratiquée au centre de la première plate-forme ; les autres plates-formes sont percées de trémies de forme carrée. Six arches, qui autrefois portaient une petite coupole - aujourd'hui disparue - subsistent au sommet de la structure.

L'extérieur du minaret est entièrement recouvert de motifs décoratifs géométriques disposés en relief sur la structure en briques. L'inscription indiquant la date de construction au sommet du premier niveau consiste en une bande en relief décorée de cercles ; l'écriture coufique est rehaussée d'émail bleu turquoise se détachant sur un fond de briques cuites de ton uniforme, et ornée d'une bande portant 16 rosaces disposées en contrebas.

Le premier cylindre est le plus décoré. Il est divisé en huit segments verticaux, répondant à ceux de la base. Les décors de briques en trois dimensions créent des motifs d'ombres et de lumières. Chaque zone verticale possède une fine bande d'inscriptions courant tout autour de chaque panneau. Le texte inscrit est celui de la surate de Mariam, du 19^e chapitre du Coran, qui raconte l'histoire des prophètes. Les 976 mots de l'inscription sont en caractères coufiques et constitués de petites briques découpées en terre cuite. Les zones situées immédiatement en dessous des inscriptions coraniques sont couvertes de motifs géométriques ajourés en haut-relief. Juste en dessous des corbeaux de la première plate-forme sont disposées quatre bandes florales de briques non vernissées. D'autres inscriptions coufiques apparaissent entre le premier et le deuxième balcon et au-dessus du dernier.

- Les vestiges archéologiques

Un ensemble de pierres portant des inscriptions hébraïques a été découvert en 1962 sur la colline Kushkak entre le minaret et le village de Jam. Datées des XI^e et XII^e siècles, elles proviennent probablement d'un cimetière juif voisin. Par la suite, huit autres inscriptions ont été mises au jour, la plus ancienne datant de 1012 et la plus récente de 1202.

Les vestiges des châteaux et des tours de l'implantation ghoride sont perchés sur la rive opposée de l'Hari, au nord du minaret et en haut de la falaise. Des restes de fortifications sont visibles à l'est du minaret. Ils donnent l'impression que le minaret était entouré non pas d'un village mais d'un camp militaire (avec une petite implantation commerciale juive à proximité). Le fort était construit en briques d'argile épaisses sur des fondations en pierre. On peut aussi voir les restes d'une citerne en brique à environ 400 m au-dessus du lit de l'Hari, avec des conduites qui, à l'origine, devaient alimenter le fort. Les restes d'un ancien bazar ont été détruits par le gouverneur de la région en 1964 pour permettre la construction d'un hôtel.

Gestion et protection

Statut juridique

Le bien est en théorie protégé par la législation suivante : les lois sur l'archéologie de 1976 et 1981 (qui sont basées sur la loi sur l'archéologie de 1974) et les lois portant sur la culture, le patrimoine culturel, les musées, etc., publiées dans le Journal Officiel du ministère de la Justice de la République démocratique d'Afghanistan du 21 décembre 1980. Toutefois, les changements politiques qui sont intervenus après deux décennies de troubles ont fait place, le 22 décembre 2001, au gouvernement provisoire de l'Afghanistan. Ce dernier est responsable de la gestion du pays en attendant l'adoption d'une nouvelle constitution sur la base d'un cadre juridique provisoire qui assure la

poursuite de l'application des lois et réglementations existantes.

Gestion

En 1982, le bien était la propriété de l'Institut afghan d'archéologie et du ministère de l'Information et de la Culture. La propriété et la charge de la gestion sont actuellement transférées au gouvernement provisoire de l'Afghanistan qui agit par l'intermédiaire du service des Antiquités.

Aujourd'hui, il n'existe cependant aucun mécanisme de gestion du bien en vigueur, pas plus que de financement pour son entretien et sa conservation. Sur place, il n'y a aucun personnel agissant pour la conservation ou la gestion du bien, ni aucune forme de structure centrale ou régionale, bien qu'il existe un nombre important de professionnels afghans (archéologues, architectes, conservateurs, ingénieurs et artisans), dispersés en Afghanistan et à l'étranger, qui constituent un potentiel important de ressource de gestion.

Le dossier de proposition d'inscription comporte une carte qui délimite les zones proposées pour inscription (une zone centrale et des zones satellites correspondant au cimetière juif, au réservoir et aux tours de guet). Ces zones sont comprises dans une large zone tampon qui semble fournir une protection adéquate au bien proposé pour inscription. La carte est présentée à l'échelle inhabituelle d'environ 1/86.000, de sorte qu'elle livre peu d'informations. De plus, elle n'en donne aucune sur des interventions plus récentes ou actuelles dans cette zone (y compris le tracé de la route dont la construction est prévue). Il serait donc souhaitable que l'État partie fournisse une cartographie plus détaillée pour combler ces lacunes.

Conservation et authenticité

Histoire de la conservation

La première référence officielle concernant le minaret apparaît en 1944 dans le journal *Anis* de la Société d'histoire afghane. Le minaret a ensuite été redécouvert en 1957 par André Maricq (CNRS, France). Une étude topographique a été menée en 1959 par J. Fischer et ses collègues de l'université de Cambridge. En 1961-1962, Andrea Bruno (Istituto Italiano per il Medio ed Estremo Oriente) réalisa une étude architecturale du monument (plan, relevé et proposition de restauration).

Le renforcement de la base du minaret fut réalisé en 1963-1964, avec la construction d'un barrage temporaire, monté en pierre et bois d'œuvre avec l'aide des villageois.

D'autres études ont été réalisées, en 1971, 1973, 1974 et 1975, pour déterminer le degré d'inclinaison du minaret. Étant modéré, celui-ci n'a pas été considéré comme compromettant pour la stabilité du monument. Des mesures de stabilisation simples, prises par précaution, ont été financées par l'UNESCO en 1978. Elles ont consisté à empêcher que le cours d'eau sape la base du monument au moyen de gabions métalliques lestés de pierres. Diverses interventions prioritaires ont été identifiées, notamment l'inspection et l'entretien réguliers des gabions, des sondages autour de la base du minaret destinés à connaître les

dimensions et les caractéristiques structurelles des fondations, une étude archéologique sur un rayon d'environ 40 m autour du monument, le contrôle et la mesure constante des débits et des variations de niveau des cours d'eau à la hauteur du monument, la consolidation et la réfection de la base, la réalisation envisageable d'un anneau de béton (en fonction des résultats obtenus par l'étude des fondations), la consolidation et l'équilibrage de la structure au moyen de la construction d'un bassin équilibrant et la fourniture d'équipements et de bâtiments. L'éclatement de la guerre civile a brusquement mis un terme à ces projets.

Au milieu de l'année 1995, le docteur A. W. Majimi a visité le site et recommandé la construction d'un mur de gabions pour protéger le minaret des crues et de l'érosion des cours d'eau. La construction d'un mur de pierre renforcé de bois le long de la Jam n'a été possible qu'en 1999, et cette mesure n'a que partiellement résolu le problème de l'érosion. Plus tard dans l'année, à la suite d'une nouvelle mission du professeur Bruno, un mur similaire a été construit pour atténuer l'érosion de la base du monument.

Un groupe d'experts a visité Jam en août 2001 et constaté la poursuite de l'érosion qui menaçait les fondations du monument. Il a été décidé de déposer le mur précédemment construit, qui contribuait à accélérer le phénomène de l'érosion, et de construire un nouveau mur de gabions remplis de pierres de 45 m de long, à 10 m en amont sur la rive de l'Hari ; un autre mur plus court a été construit sur la Jam. Simultanément et dans la même intention, des murs de maçonnerie en pierres sèches ont été construits le long de plusieurs portions des cours d'eau.

La dernière mission technique en date a été conduite par le professeur Bruno en mars 2002. Dans son rapport, il attire l'attention sur les sérieux problèmes que posent les fouilles sauvages pratiquées autour du monument. Les travaux de protection effectués en 2000 et 2001 s'étant avérés efficaces, il convenait de réaliser un diagnostic complet des fondations et une étude détaillée de la structure, du décor et de l'état de conservation du monument. Le rapport recommandait trois projets spécifiques à mener conjointement :

- a. une mission technique chargée d'étudier le site et le monument et de produire une étude hydrologique de la vallée ;
- b. une mission archéologique, composée d'archéologues afghans et étrangers pour évaluer les fouilles sauvages et définir une étude systématique et un programme de fouilles ;
- c. une étude de l'impact sur le monument de la construction envisagée de la nouvelle route le long de la Jam, dont le tracé doit contourner le mur du minaret à une distance de plus 100 m, ainsi que d'un pont traversant l'Hari à 150 m en amont du monument.

Authenticité et intégrité

Depuis la construction du minaret, aucuns travaux importants de reconstruction ou de restauration n'ont été entrepris, hormis les travaux de consolidation autour de la base et qui ont été décrits ci-dessus. Les vestiges archéologiques ont été étudiés et inventoriés au XXe siècle, mais sans aucune tentative de restauration ou de reconstruction. Il n'y a pas eut de fouilles autres que

clandestines et sauvages. Le degré d'authenticité du bien est donc élevé.

Évaluation

Action de l'ICOMOS

L'ICOMOS a évalué ce bien une première fois en 1982, au moment de la première proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. À l'époque, l'évaluation indiquait que l'ICOMOS était en faveur de l'inscription sur la base du critère iii mais recommandait que l'examen de la proposition d'inscription soit différé jusqu'à l'obtention de précisions supplémentaires sur la zone de protection et sur l'état de conservation, qui manquaient dans le dossier de proposition d'inscription. Cette recommandation fut approuvée par le Comité du patrimoine mondial à sa 7^{ème} session en décembre 1983.

Lorsqu'il a reçu une demande d'évaluation urgente du bien en mai 2002, l'ICOMOS s'est exécuté immédiatement. Toutefois, il a été décidé de ne pas envoyer de mission d'évaluation sur place sachant que l'ICOMOS pouvait avoir entière confiance dans le rapport du professeur Andrea Bruno, membre de l'ICOMOS et expert, dont la mission avait été organisée en accord avec l'UNESCO.

Caractéristiques

L'architecture et l'ornementation du minaret sont généralement reconnues pour être de la plus haute qualité. C'est un exemple de l'architecture et de l'ornementation islamiques de cette période d'une exceptionnelle beauté, représentant l'apogée d'une tradition culturelle qui naquit avec le célèbre tombeau d'Ismaël Samani à Boukhara. L'environnement du monument, une vallée accidentée entre d'imposantes montagnes, ajoute à sa qualité. Le bien proposé pour inscription et le paysage conservent un degré élevé d'intégrité en raison du peu d'intervention réalisée au cours du millénaire passé.

Analyse comparative

Ne serait-ce que par ses dimensions, le minaret de Jam est exceptionnel. Par la hauteur, il est le deuxième minaret après celui de Qutb Minar à Delhi (inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1993), qui est en fait directement inspiré par le minaret de Jam.

Le minaret de Jam se range parmi les plus anciens exemples encore existants de minarets en fuseau. Il existe des exemples plus anciens en Iran (Sangbast, Damgan, Ispahan) et en Afghanistan (Ghazni, Masud), mais aucun de ceux-là ne conjugue les grandes dimensions, les élégantes ornements et l'implantation spectaculaire qui caractérisent le minaret de Jam.

Recommandations de l'ICOMOS pour des actions futures

L'ICOMOS soutient entièrement les recommandations faites par le professeur Andrea Bruno (voir « Histoire de la conservation » ci-dessus).

Il souhaite aussi réitérer les commentaires qu'il fit lorsque le bien a été proposé pour inscription en 1982. Bien qu'il semble qu'il ait été stabilisé et protégé contre toute aggravation de l'érosion et de la sape, l'état général de conservation du monument est tout aussi médiocre et nécessite une attention urgente. Il n'existe aucune structure, aucun mécanisme de gestion du bien, dont l'intégrité est menacée par des fouilles sauvages et un projet de construction de route.

L'ICOMOS comprend que l'État partie souhaite que ce bien, s'il est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, soit aussitôt inscrit sur celle du patrimoine en péril. Pour l'aider dans la réalisation de cet objectif, l'ICOMOS recommande donc l'inscription, et non pas que l'examen de cette proposition d'inscription soit différé, qui serait sa recommandation habituelle en pareil cas. Le bien devrait rester sur la Liste du patrimoine en péril jusqu'à ce que la mise en place d'une protection juridique devienne réalité, jusqu'à ce qu'une agence pour la protection des monuments soit en activité, jusqu'à ce qu'un personnel de la conservation ait été recruté et mis en place sur le site, et jusqu'à ce qu'un plan de gestion global ait été élaboré et mis en œuvre.

Brève description

Le minaret de Jam est une structure gracieuse et élancée, datant du XIIe siècle. Il est remarquable par la qualité de son architecture et de ses décors, qui représentent l'apogée d'une tradition artistique et architecturale de cette région. Son impact est renforcé par un environnement spectaculaire, dans une vallée profonde entre des montagnes imposantes.

Déclaration de valeur

Le minaret de Jam et les vestiges archéologiques qui l'entourent témoignent de l'Empire des Ghorides qui fut de courte durée mais influent et qui domina une vaste zone de l'Asie centrale et de l'Ouest. L'architecture et l'ornementation du minaret sont exceptionnelles du point de vue de l'histoire de l'art, alliant des éléments des civilisations antérieures de la région dans un ensemble exceptionnel et exerçant une forte influence sur l'évolution ultérieure de l'architecture dans la région.

Recommandation

Que ce bien soit inscrit sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères iii et iv* :

Critère iii Le minaret de Jam et ses vestiges archéologiques associés constituent un témoignage exceptionnel de la puissance et de la qualité de la civilisation ghoride qui domina cette région aux XIIe et XIIIe siècles.

Critère iv Le minaret de Jam est un exemple exceptionnel de l'architecture et de l'ornementation islamiques dans la région et joua un rôle dans leur diffusion.

L'ICOMOS recommande aussi que, sous réserve du consentement de l'État partie et si le Comité du patrimoine mondial considère que cette mesure est appropriée, ce bien soit inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril, jusqu'à ce que soient mises en applications toutes les recommandations énumérées dans le présent document.

ICOMOS, mai 2002